



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SOMMAIRE

1. LE CADRE LEGAL

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- ✓ LA CROISSANCE
- ✓ L'INFLATION
- ✓ LA DETTE PUBLIQUE

3. LOI DE FINANCES 2026

- ✓ ELEMENTS DE FISCALITE

4. LA SITUATION DE LA VILLE DE FLEURY-MEROGIS

- ✓ LE RESULTAT ESTIMATIF 2025
- ✓ LES OBJECTIFS 2026

5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- ✓ FONCTIONNEMENT
- ✓ STRUCTURE DES EFFECTIFS
- ✓ INVESTISSEMENT
- ✓ L'EVOLUTION DE LA DETTE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il représente un moment important de la vie d'une collectivité car il permet de présenter la stratégie poursuivie et d'éclairer les choix faits en fonction des contraintes financières.

Ainsi, le rapport a vocation à être le support d'un débat éclairé sur les choix budgétaires qui se concrétiseront par l'adoption du budget primitif 2026, à partir des éléments de contexte macro-économiques et financiers nationaux et locaux, des orientations déclinées pour l'année 2026 et de sa prospective à l'horizon 2030.

Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

✓ LE CADRE LEGAL

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités dans un délai de 2 maximum mois avant l'examen du budget primitif.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation, notamment par le biais de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le code général des collectivités territoriales (article L.2312-1) prévoit que le rapport d'orientations budgétaires comporte les éléments suivants :

1° Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

4° Des informations relatives à la structure des effectifs et aux éléments liés aux dépenses de personnel de la collectivité (éléments de rémunération, temps de travail annuel, évolutions des dépenses pour l'exercice budgétaire concerné ...).

Comme chaque année, le rappel du cadre législatif de cette 1^{ère} étape du cycle budgétaire est le prérequis permettant de donner au Conseil municipal les lignes directrices réglementaires d'un ROB.

Sur cette base, la Municipalité de Fleury-Mérogis a pour objectif de produire annuellement un document visant à expliciter au mieux le contexte général conjoncturel et législatif dans lequel elle doit évoluer pour l'élaboration de son budget et de présenter les priorités fléchées sur le budget principal en regard de l'évolution financière de la collectivité.

✓ LE CONTEXTE ECONOMIQUE

➤ CROISSANCE MONDIALE

Le Fonds monétaire international a revu à la hausse ses prévisions de croissance mondiale pour 2026, les entreprises et les économies s'adaptant aux tarifs douaniers américains qui se sont assouplis ces derniers mois et à un boom continu des investissements dans l'IA qui a alimenté la richesse des actifs et les attentes en matière de gains de productivité. Dans sa mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, le FMI prévoit une croissance du PIB mondial de 3,3 % en 2026, soit une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à sa dernière estimation d'octobre.

Selon lui, les entreprises ont pu s'adapter à l'augmentation des droits de douane américains en réorientant leurs chaînes d'approvisionnement, tandis que les accords commerciaux ont abaissé certains droits de douane et que la Chine a réorienté ses exportations vers des marchés non américains. Les dernières prévisions du FMI tablent sur un taux de droits de douane effectif de 18,5 %, contre environ 25 % dans les prévisions d'avril 2025 du Fonds.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2024	2025	2026
Production mondiale	3,3	3,2	3,1
Pays avancés	1,8	1,6	1,6
États-Unis	2,8	2,0	2,1
Zone euro	0,9	1,2	1,1
Allemagne	-0,5	0,2	0,9
France	1,1	0,7	0,9
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,5	2,9	2,0
Japon	0,1	1,1	0,6
Royaume-Uni	1,1	1,3	1,3
Canada	1,6	1,2	1,5
Autres pays avancés	2,3	1,8	2,0
Pays émergents et pays en développement	4,3	4,2	4,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,3	5,2	4,7
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,6	6,2
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,5	1,8	2,2
Russie	4,3	0,6	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,4	2,3
Brésil	3,4	2,4	1,9
Mexique	1,4	1,0	1,5
Moyen-Orient et Asie centrale	2,6	3,5	3,8
Arabie saoudite	2,0	4,0	4,0
Afrique subsaharienne	4,1	4,1	4,4
Nigéria	4,1	3,9	4,2
Afrique du Sud	0,5	1,1	1,2
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,1	3,9
Pays en développement à faible revenu	4,2	4,4	5,0

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2025.

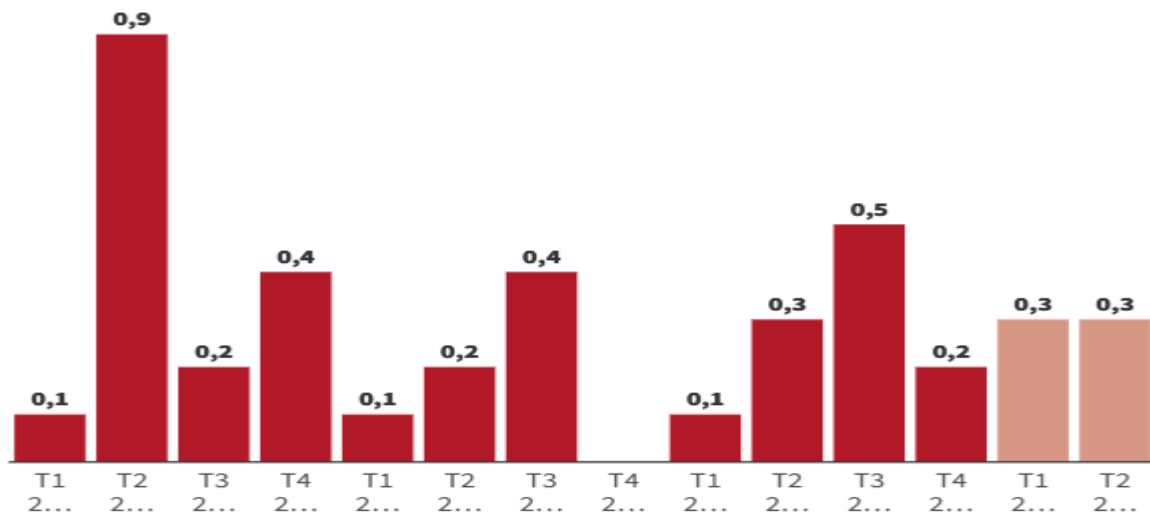
Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,0 % en 2025 et de 6,1 % en 2026 (années civiles).

➤ **CROISSANCE FRANÇAISE**

La croissance française

Variation trimestrielle du PIB, en %

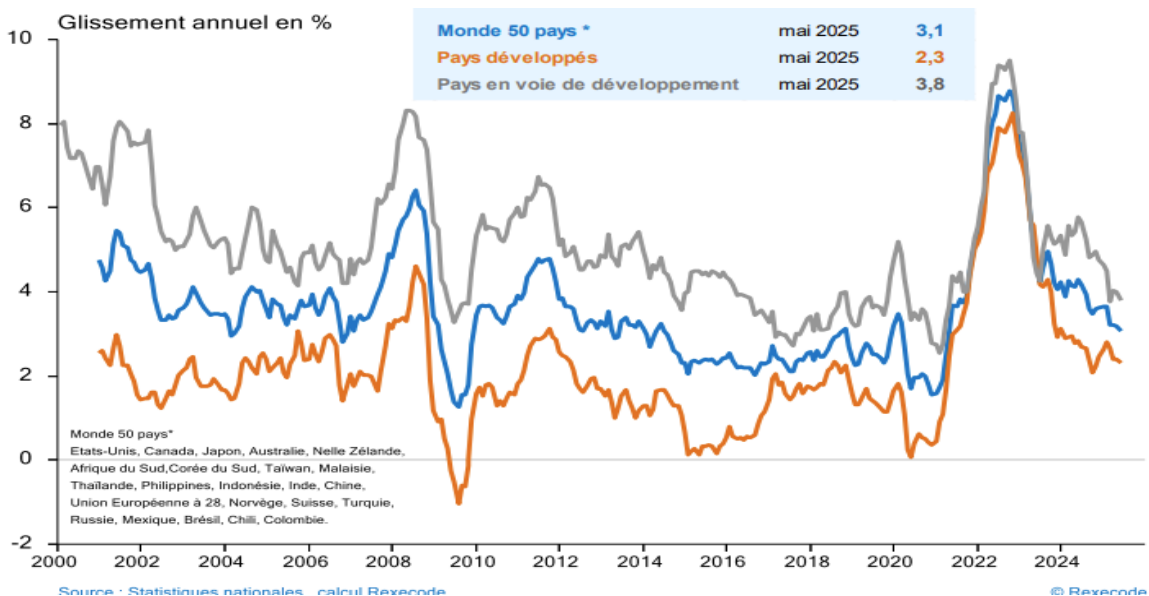
Prévisions ■ T1 2026 ■ T2 2026



« LES ECHOS » / SOURCE : INSEE

La croissance annuelle 2025 s'est élevée à +0,9 %, au-delà de la prévision du Gouvernement (+0,7 %), et l'acquis de croissance pour 2026 s'établit à +0,5 % (i.e. la croissance qui serait obtenue si le PIB demeurait, sur l'ensemble des trimestres de 2026, au niveau atteint au 4^e trimestre 2025).

➤ **INFLATION MONDIALE**



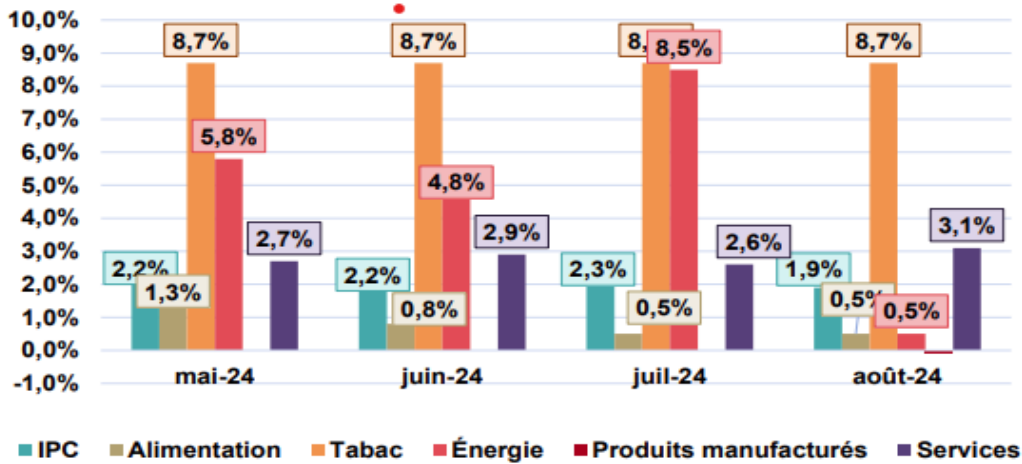
Après des hausses de 0.9 % en 2025, 2% en 2024 mais surtout de 4.9% en 2023 et 5.2% en 2022, la tendance est donc à l'apaisement. Le précédent point bas remontait à mai 2025, lorsque l'inflation était tombée à 0,7%, un niveau inédit depuis trois ans.

Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

➤ **INFLATION FRANÇAISE**

L'inflation française a continué à ralentir vers la fin de 2026 avec une hausse des prix à la consommation estimée à +0.7% en décembre, en deçà des prévisions du gouvernement. Cette décélération tient principalement à la baisse des prix de l'énergie et à la normalisation des prix alimentaires. Elle s'établirait pour 2026 entre 1.1% et 1.5%.

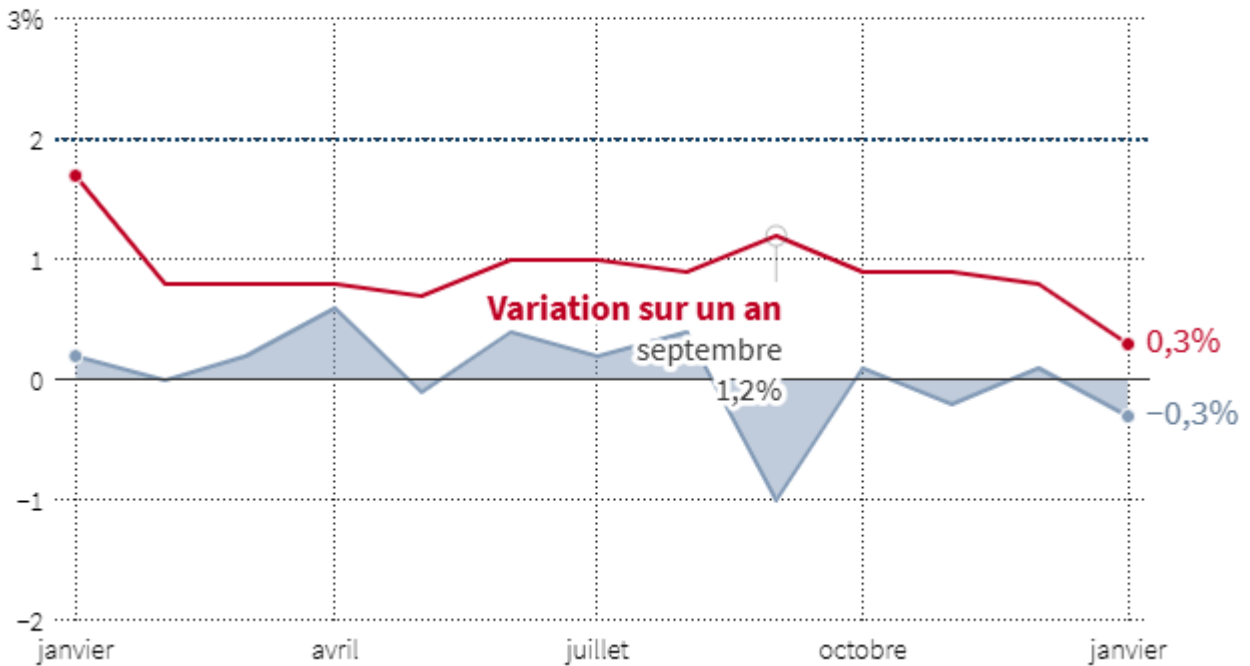
France : évolution des postes contributeurs à l'inflation



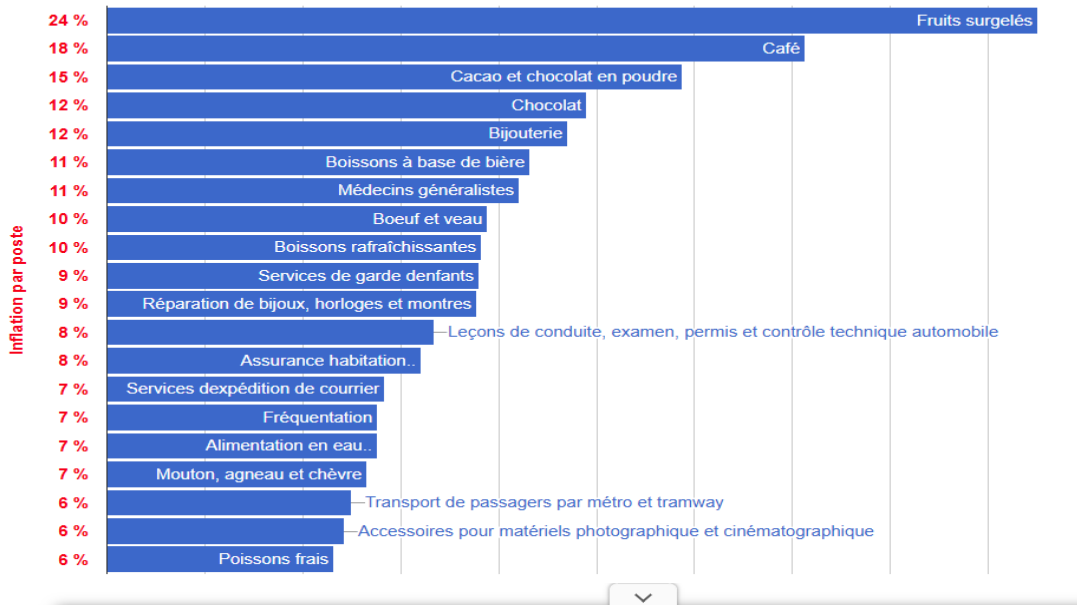
Source : INSEE

— Variation sur un an

— Variation mensuelle



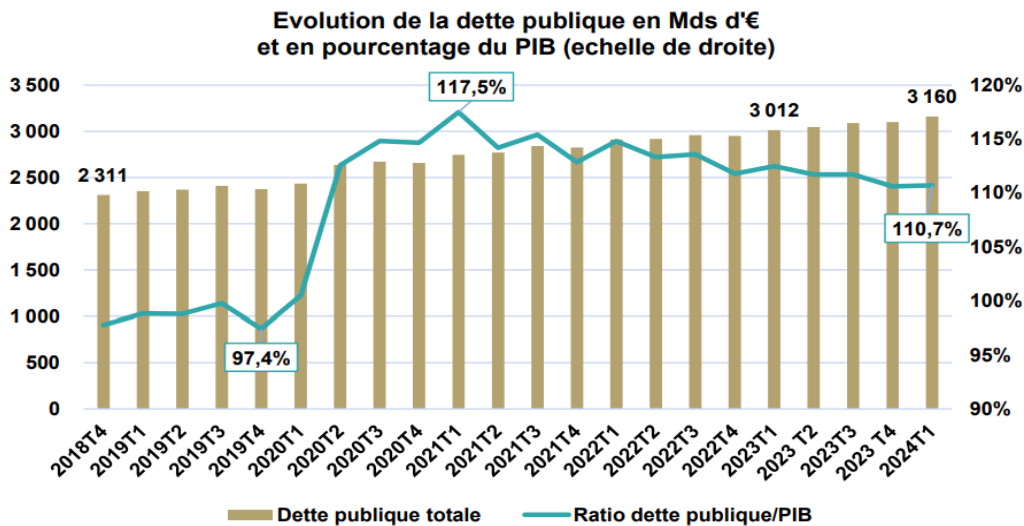
L'inflation est de 0.8% à Décembre 2025 mais elle atteint 24 % sur certains postes du panier Insee



Inflation en rythme annuel : Elle est de 0.3% à Janvier 2026 par rapport à Janvier 2025.

- Energie : baisse de 7.8%, elle réduit l'inflation totale de 0.5 point
- Alimentation : augmentation de 1.9%, elle fait monter l'inflation totale de 0.2 point
- Services : augmentation de 1.8%, ils font monter l'inflation totale de 0.7 point
- Produits Manufacturés : baisse de 1.2%, ils réduisent l'inflation totale de 0.2 point
- Le poste des services est actuellement la première cause de l'inflation
- L'inflation la plus forte concerne le poste « Fruits surgelés » avec +24 %

➤ DETTE PUBLIQUE



En 2024, la dette publique française s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB). Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB. A contrario, la dette allemande montre qu'une consolidation budgétaire peut être réduite (baisse de de 20% du ratio dette/PIB en cinq ans entre 2012 et 2017).

✓ LOI DE FINANCES 2026

- **Objectif de déficit public** : 4.7 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025) avec un retour sous les 3 % en 2029
- **Croissance du PIB** : + 1% prévu pour 2026
- **Inflation** : + 1.3 %

Structure de l'effort budgétaire : 2/3 du redressement reposent sur la maîtrise des dépenses publiques

- ⇒ Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à l'effort.
- ⇒ En 2025 elles représentaient 18.7 % des dépenses publiques pour moins de 10 % de déficit
- ⇒ En 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à 18,4 % et leur contribution au déficit à 6.4 %.

Le Gouvernement chiffre à **740 M€** l'effort global demandé aux collectivités en 2026 avec notamment une baisse de **1,6%** des concours financiers de l'État (hors fiscalité transférée). Les variables d'ajustement atteignent 527 M€ contre 487 M€ en 2025.

➤ ELEMENTS DE FISCALITE

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : Le PLF 2026 prévoit pour le bloc communal une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025

- Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal.
- Un accroissement du montant de la DSU (+ 140 M€) qui sera financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

DILICO : Reconstitution du dispositif, avec une enveloppe doublée (hors remboursement de 30%, soit 333 M€).

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Comme pour 2025 l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%).

Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026 :

- ✓ Contribution des collectivités à hauteur de 740 M€ (contre 1Md€ en 2025 et 2Md€ en PLF 2026 initial) :
 - 0 € pour les communes (250M€ en 2025)
 - 250 M€ pour les EPCI (250M€ en 2025)
 - 140 M€ pour les départements (250M€ en 2025)
 - 350 M€ pour les Régions (250M€ en 2025)
- ✓ Maintien des critères d'éligibilité :
 - EPCI éligibles si IS supérieur à 110% de l'indice moyen (comme en 2025)
 - EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)
 - La part affectée aux fonds de péréquation reste de 10%
 - Le reversement reste sur 3 ans (contre 5 ans dans le PFL 2026 initial) et ne sera finalement pas conditionné.

Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (~1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.

Fraction de TVA et FCTVA

- Gel partiel de la fraction de TVA en raison du recul anticipé

Accusé de réception en préfecture
Obj. : P19402357-20260410-BE2-B27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.
- Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les GFP et EPT (N+1 au lieu de N).

Autres ajustements :

- DC RTP : baisse pouvant atteindre -66 % pour certaines communes.
- Fonds vert : abondement de 837 M€ (contre 650 m€ au PLF initial) et après -1,15 Md€ en 2025,
- Fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté de 1,4 Md€ en AE et 1 Md€ en CP, destiné à la revitalisation des centralités rurales et urbaines.
- Baisse des contributions aux agences de l'eau et de l'habitat : -90 M€ et -700 M€ respectivement, soit -790 M€ au total.
- Abondement du Fonds de sauvegarde des départements de 300 M€ en ciblant mieux les départements les plus fragiles

Enfin, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL entraînera environ 1,2 Md€ de dépenses supplémentaires pour les budgets locaux.

➤ LA SITUATION DE LA VILLE DE FLEURY MEROGIS

➤ LE RESULTAT ESTIMATIF 2025

Avant de débattre sur les projets ou les investissements futurs, il convient de présenter un atterrissage prévisionnel de l'exercice 2025. A ce stade, l'atterrissage 2025 s'établit à hauteur de 5.7M€ d'excédent (sous réserve des ultimes régularisations avec la Trésorerie).

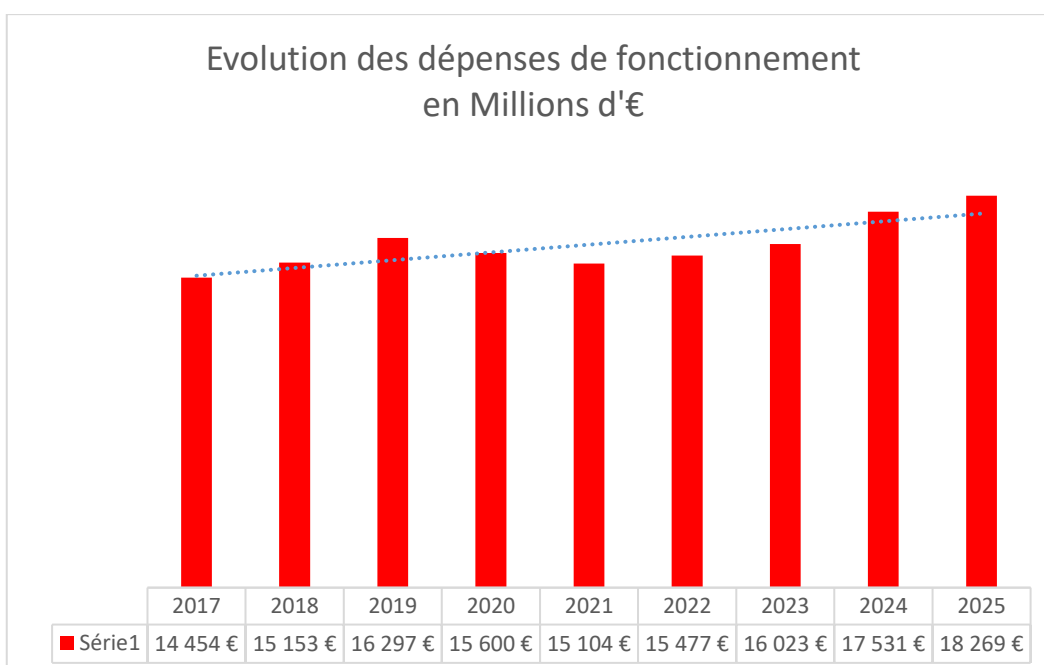
✚ *Le fonctionnement*

En dépenses, sur l'exercice 2025, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 91.33% Il est supérieur à celui constaté en 2024 (90.33%).

Evolution des dépenses de fonctionnement 2024-2025

CHAPITRES	2024			2025			Variation 2024/2025	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté
011-Charges à caractère général	4 885 096,38 €	4 494 476,63 €	92,00%	5 162 679,40 €	4 193 421,07 €	81,23%	5,68%	-6,70%
012- Charges de personnel	12 605 080,00 €	11 543 120,59 €	91,58%	12 350 000,00 €	12 222 022,97 €	98,96%	-2,02%	5,88%
65- Autres charges de gestion courante	590 050,00 €	577 810,80 €	97,93%	1 247 920,00 €	770 995,62 €	61,78%	111,49%	33,43%
66- Charges financières	530 000,00 €	529 154,06 €	99,84%	504 000,00 €	498 527,28 €	98,91%	-4,91%	-5,79%
67- Charges exceptionnelles	20 000,00 €	531,36 €	2,66%	80 000,00 €	67 457,96 €	84,32%	300,00%	12595,34%
68- Dotations aux amortissements, dépréciatio	350 000,00 €	- €	0,00%	100 000,00 €	- €	0,00%	-71,43%	0,00%
Total dépenses Réelles de Fonctionnement	18 980 226,38 €	17 145 093,44 €	90,33%	19 444 599,40 €	17 752 424,90 €	91,30%	2,45%	3,54%
023-Virement à la section d'investissement	4 217 511,21 €	- €	0,00%	2 697 477,12 €	- €	0,00%	-36,04%	0,00%
042-Opérations d'ordre transfert entre section	513 000,00 €	386 515,40 €	75,34%	517 050,00 €	516 754,52 €	99,94%	0,79%	33,70%
Total opération d'ordre	4 730 511,21 €	386 515,40 €	8,17%	3 214 527,12 €	516 754,52 €	16,08%	-32,05%	33,70%
002-Résultat de Fonctionnement reporté	- €	- €		- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total dépenses de Fonctionnement	23 710 737,59 €	17 531 608,84 €	73,94%	22 659 126,52 €	18 269 179,42 €	80,63%	-4,44%	4,21%

Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026



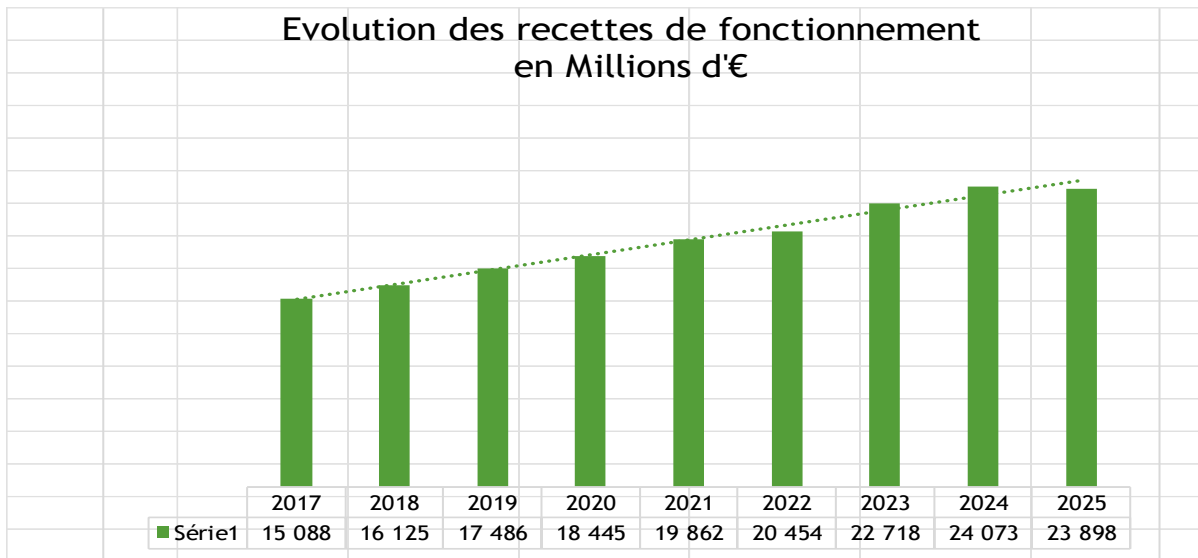
Pour rappel les dépenses réelles de fonctionnement sont des dépenses qui entraînent un décaissement effectif alors que les opérations d'ordre s'exécutent sans mouvement réel d'argent. Dans le cas des dépenses réelles, il y a paiement à un tiers (entreprise, agent, fournisseur, banque) cela impacte directement la trésorerie de la commune.

Les dépenses d'ordre servent à ajuster la comptabilité, à transférer des montants entre sections, à constater des opérations internes.

En recettes, le taux de réalisation est de **106.7%** sur les recettes réelles de fonctionnement. Avec **19.6M€** de réalisé en 2025 contre **19.1M€** en 2024.

Evolution des recettes de fonctionnement 2024-2025

CHAPITRES	2024			2025			Variation 24/25	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Réalisé
013- Atténuations de charges	336 000,00 €	327 970,20 €	97,61%	300 000,00 €	293 893,92 €	97,96%	-10,71%	-10,39%
70- Produits services, domaine et ventes diverses	949 440,00 €	760 205,26 €	80,07%	718 300,00 €	877 593,97 €	122,18%	-24,34%	15,44%
73- Impôts et taxes	5 207 100,00 €	5 271 746,04 €	101,24%	5 244 839,00 €	5 192 416,14 €	99,00%	0,72%	-1,50%
731- Fiscalité locale	6 792 107,00 €	6 396 929,39 €	94,18%	6 484 022,00 €	6 823 815,61 €	105,24%	-4,54%	6,67%
74- Dotations et participations	5 365 172,00 €	6 109 596,11 €	113,88%	5 600 560,00 €	6 285 136,21 €	112,22%	4,39%	2,87%
75- Autres produits de gestion courante	68 700,00 €	163 878,12 €	238,54%	80 000,00 €	176 245,45 €	220,31%	16,45%	7,55%
76- Produits financiers	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
77- Produits exceptionnels	10 000,00 €	342,14 €	3,42%	10 000,00 €	1 901,57 €	19,02%	0,00%	455,79%
78- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	60 892,55 €	0,00%	- €	25 957,40 €	0,00%	0,00%	-57,37%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	18 728 519,00 €	19 091 559,81 €	101,94%	18 437 721,00 €	19 676 960,27 €	106,72%	-1,55%	3,07%
002-Résultat de Fonctionnement reporté	4 982 218,59 €	4 982 218,59 €	100,00%	4 221 405,52 €	4 221 405,52 €	100,00%	-15,27%	-15,27%
Total recettes de Fonctionnement	23 710 737,59 €	24 073 778,40 €	101,53%	22 659 126,52 €	23 898 365,79 €	105,47%	-4,44%	-0,73%



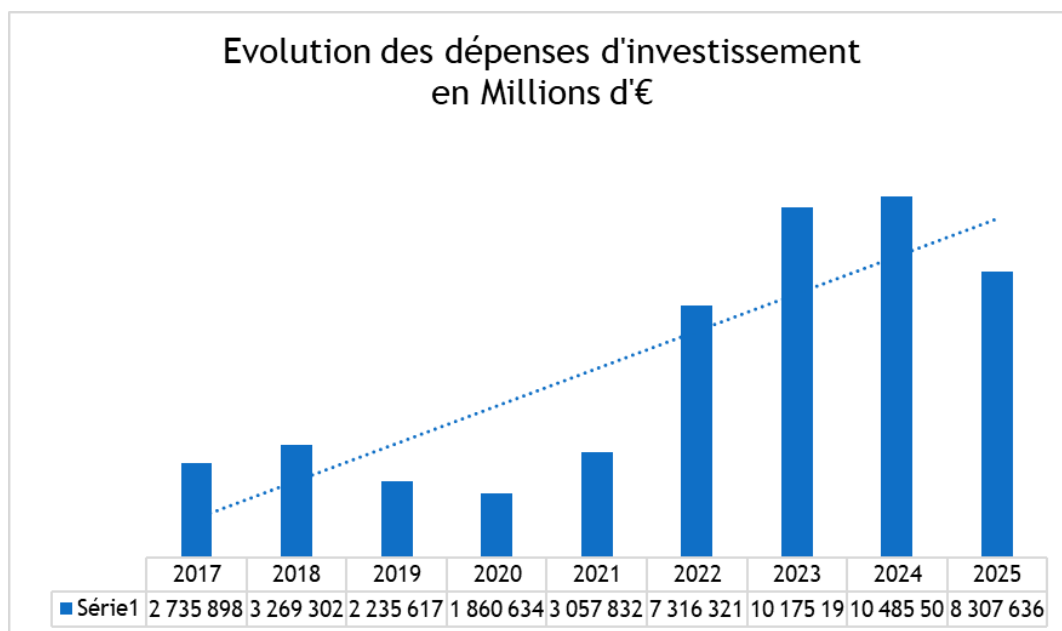
Les recettes réelles de fonctionnement sont des recettes qui entraînent une entrée effective d'argent dans la trésorerie de la commune alors que les recettes d'ordre s'exécutent sans encaissement réel.

✚ L'investissement

En dépenses, l'année 2025 marque le pas puisqu'elle sacralise l'exécution d'une enveloppe budgétaire de près de **8.3M€** contre **10.5M€** en 2024. Cette contraction des dépenses signale un retour à la normale après la fin des grosses opérations et la livraison des nouveaux équipements réalisés dans le mandat 2020-2026.

Evolution des dépenses d'investissement 2024-2025

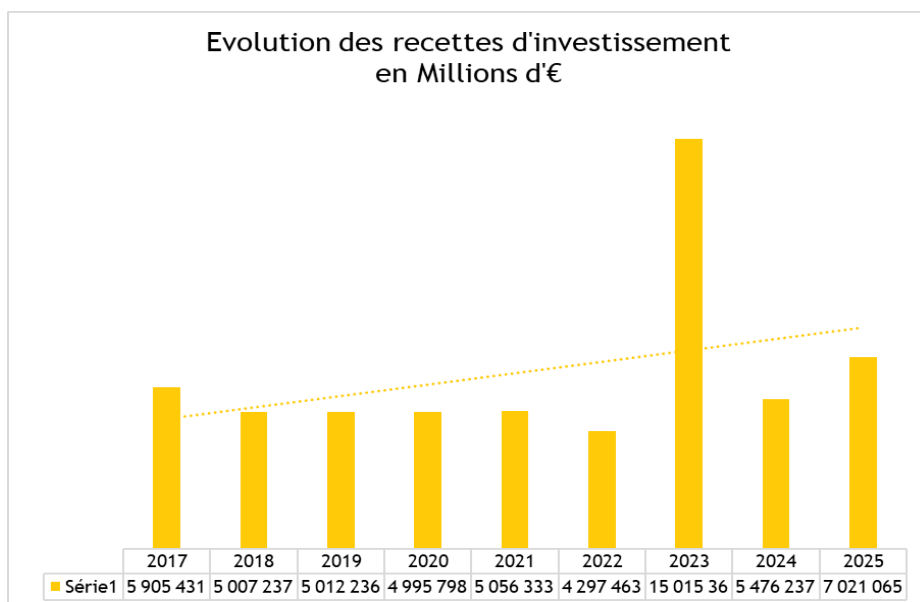
CHAPITRES	2024			2025			Variation 24/25	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté
20-Immobilisations incorporelles	129 392,19 €	66 730,01 €	51,57%	158 474,49 €	136 360,15 €	86,05%	22,48%	104,35%
204-Subventions d'équipement versées	70 000,00 €	- €	0,00%	70 000,00 €	70 000,00 €	100,00%	0,00%	0,00%
21- Immobilisations corporelles	12 303 691,16 €	9 343 466,84 €	75,94%	4 238 168,38 €	2 356 851,90 €	55,61%	-65,55%	-74,78%
23- Immobilisations en cours	57 220,33 €	2 500,00 €	4,37%	57 500,00 €	2 500,00 €	4,35%	0,49%	0,00%
Total dépenses d'équipement	12 560 303,68 €	9 412 696,85 €	74,94%	4 524 142,87 €	2 565 712,05 €	56,71%	-63,98%	-72,74%
10- Dotations, fonds divers et réserves	317 962,88 €	317 962,88 €	100,00%	25 000,00 €	- €	0,00%	-92,14%	-100,00%
13- Subventions d'investissement	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
16- Emprunts et dettes assimilées	757 000,00 €	754 847,78 €	99,72%	735 000,00 €	732 654,00 €	99,68%	-2,91%	-2,94%
27 -Autres Immobilisations financières	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total dépenses financières	1 074 962,88 €	1 072 810,66 €	99,80%	760 000,00 €	732 654,00 €	96,40%	-29,30%	-31,71%
040-Opérations d'ordre transfert entre section	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total opération d'ordre	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
001-Résultat de Fonctionnement reporté		- €		5 009 270,55 €	5 009 270,55 €	100,00%	0,00%	0,00%
Total dépenses d'investissement	13 635 266,56 €	10 485 507,51 €	76,90%	10 293 413,42 €	8 307 636,60 €	80,71%	-24,51%	-20,77%



En recettes, on constate une nette amélioration du taux de réalisation (68.21%, contre 40.16%). Cela s'explique notamment par le travail engagé à la Direction des Finances, dont l'équipe est enfin complète après une longue période de vacances de postes. Ainsi, un suivi plus régulier des recettes a été initié.

Evolution des recettes d'investissement 2024-2025

CHAPITRES	2024			2025			Variation 24/25	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Réalisé
13-Subventions d'investissement	3 893 395,55 €	1 128 702,71 €	28,99%	3 341 014,55 €	1 568 498,03 €	46,95%	-14,19%	38,96%
16-Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	145 308,00 €	7265,40%	2 000,00 €	- €	0,00%	0,00%	-100,00%
Total recettes d'équipement	3 895 395,55 €	1 274 010,71 €	32,71%	3 343 014,55 €	1 568 498,03 €	46,92%	-14,18%	23,11%
10-Dotations, fonds divers et réserves	3 188 041,86 €	1 994 392,91 €	62,56%	3 735 871,75 €	4 935 813,43 €	132,12%	17,18%	147,48%
024-Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total recettes financières	3 188 041,86 €	1 994 392,91 €	62,56%	3 735 871,75 €	4 935 813,43 €	132,12%	17,18%	147,48%
021- Virement de la sect° de fonctionnement	4 217 511,21 €	- €	0,00%	2 697 477,12 €	- €	0,00%	-36,04%	0,00%
040- Opérat° d'ordre transfert entre sections	513 000,00 €	386 515,40 €	75,34%			0,00%	-100,00%	-100,00%
Total opérations d'ordre	4 730 511,21 €	386 515,40 €	8,17%	2 697 477,12 €	- €	0,00%	-42,98%	-100,00%
001-Résultat de Fonctionnement reporté	1 821 317,94 €	1 821 317,94 €	0,00%	517 050,00 €	516 754,52 €	99,94%	-71,61%	-71,63%
Total recettes d'investissement	13 635 266,56 €	5 476 236,96 €	40,16%	10 293 413,42 €	7 021 065,98 €	68,21%	-24,51%	28,21%



Sur ce diagramme, l'année 2023 correspond à l'année où la Ville a contracté l'emprunt de 10 M€

✚ La balance budgétaire 2025

Sous réserve du résultat définitif, l'équilibre budgétaire s'établit comme suit :

- **En fonctionnement**, le solde positif s'élève à **5 628 786 €**
- **En investissement**, le solde 2025, hors RAR s'élève à **- 1 286 571 €**
- L'excédent hors RAR s'élève donc à **4 342 216 €**
- Les RAR en investissement s'élevant à **908 983 €** en dépenses et **2 290 122 €** en recettes, équivalent à un solde positif de **1 381 139 €**

Au total, le résultat de la section d'investissement présente un **solde positif** de **94 568 €** (- 1 286 571€ + 1 381 139 €)

5 628 786 € d'excédent de fonctionnement + **94 568 €** d'excédent d'investissement
= 5 723 355 € d'autofinancement

A ce jour, les besoins des services en fonctionnement portent le niveau de besoin de financement à **2.1 M€** pour équilibrer dépenses- recettes en section de fonctionnement. Ainsi, le solde s'élève à **+ de 3.4 M€** qui seront transférés à l'occasion du vote du BP 2026 pour alimenter la section d'investissement

➤ **LES OBJECTIFS 2026**

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire marque le début d'un nouveau cycle municipal, placé sous le signe du pragmatisme, de la responsabilité et de la construction collective.

Nous faisons le choix d'une approche lucide et structurée : avant d'engager pleinement l'avenir, il est indispensable de connaître précisément notre situation actuelle.

Ainsi, les premières semaines de mandat seront consacrées à :

- Un état des lieux financier complet
- Une analyse des ressources humaines
- Un diagnostic du patrimoine communal

Cette phase est indispensable pour bâtir des politiques publiques solides et durables adaptées aux réalités du territoire.

Des documents adaptés aux
 091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
 Date de réception préfecture : 10/04/2026

Contraintes institutionnelles et calendrier

Le calendrier budgétaire impose un rythme soutenu, notamment pour le CCAS, qui nous oblige à enchaîner les conseils municipaux afin de respecter les obligations légales et éviter toute situation d'irrégularité.

Dans ce contexte :

- Nous procéderons au vote d'un Budget Primitif en l'état
- Il est matériellement impossible de le reconstruire intégralement en quelques jours
- Ce choix constitue également un acte de respect envers les agents, compte tenu du travail de préparation et de saisie déjà réalisé

Nous assumons donc un budget de transition, qui sera ajusté ultérieurement.

Une Décision Modificative sera présentée à la rentrée afin d'intégrer les orientations construites collectivement avec les élus, les agents et les habitants.

Notre ligne de conduite repose sur :

- ✓ Le pragmatisme : partir du réel et des contraintes existantes
- ✓ La progressivité : structurer avant d'investir
- ✓ La concertation : construire avec les élus et les acteurs du territoire
- ✓ L'efficacité opérationnelle : prioriser les actions concrètes

✓ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1. Cadre de vie paisible et agréable

Dès cette année, seront engagés :

- La mise en place d'un plan d'intervention par secteur afin d'optimiser le travail des équipes de terrain
- Le renforcement des actions de propreté urbaine
- Un diagnostic des espaces publics
- Les premières actions d'amélioration visibles du cadre de vie

Objectif : améliorer rapidement et concrètement la qualité de vie des habitants.

2. Gestion responsable

En 2026, la priorité sera donnée à la maîtrise et à la lisibilité :

- Réalisation d'un audit financier interne
- Analyse des dépenses de fonctionnement
- Identification des marges d'optimisation
- Construction d'une trajectoire budgétaire soutenable

Objectif : sécuriser les finances

3. Éducation

Actions engagées :

- Diagnostic des infrastructures scolaires
- Identification des besoins prioritaires
- Maintien et amélioration des services existants
- Préparation des investissements futurs

Objectif : garantir la continuité du service et préparer son amélioration

Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

4. Services de santé

Premières orientations :

- Cartographie de l'offre de soins
- Prise de contact avec les professionnels de santé
- Identification des zones de fragilité
- Étude de dispositifs de proximité

Objectif : construire une réponse adaptée aux besoins du territoire.

5. Faire de la jeunesse une force pour la ville

Actions prévues :

- Structuration des politiques jeunesse
- Renforcement des partenariats associatifs
- Développement de l'engagement citoyen
- Réflexion sur les dispositifs d'insertion

Objectif : positionner la jeunesse comme un levier de dynamisme local.

6. Repenser nos espaces urbains

Cette année sera consacrée à :

- Un diagnostic global de l'aménagement urbain
- L'identification des secteurs prioritaires
- Les premières réflexions sur les mobilités
- La préparation de projets structurants

Objectif : préparer une transformation cohérente et durable.

7. Une ville qui prend soin de ses aînés

Actions engagées :

- Analyse des besoins des seniors
- Renforcement du lien avec le CCAS
- Identification des axes d'amélioration
- Actions de lutte contre l'isolement

Objectif : garantir l'autonomie et le bien-être des aînés.

8. Une économie à redynamiser

Dès cette année :

- Prise de contact avec les acteurs économiques
- Soutien aux commerces de proximité
- Identification des freins au développement
- Premiers échanges sur des dossiers structurants (Vernis Soudé, RLF...)

Objectif : enclencher une dynamique économique réaliste.

9. Solidarité

En 2026 :

- Maintien des dispositifs existants
- Coordination renforcée avec le CCAS
- Identification des publics prioritaires

- Soutien au tissu associatif

Objectif : garantir une action sociale efficace et équitable.

10. Sport dans de meilleures conditions

Actions immédiates :

- Mise en place d'une programmation sportive
- Diagnostic des équipements
- Soutien aux associations
- Identification des besoins d'investissement

Objectif : améliorer l'accès au sport pour tous.

11. Faire rayonner la culture

Dès cette année :

- Mise en place d'une programmation culturelle
- Soutien aux acteurs locaux
- Valorisation des événements existants
- Structuration de la politique culturelle

Objectif : renforcer l'attractivité et la cohésion sociale.

Ajustement budgétaire

Le Budget Primitif constitue l'acte majeur de l'exercice budgétaire, en ce qu'il traduit concrètement les orientations politiques de la collectivité pour l'année 2026.

Dans un contexte contraint sur le plan calendaire, notamment en lien avec les échéances propres au CCAS, la municipalité a fait le choix de procéder au vote d'un budget « en masse ».

Ce choix s'impose afin de respecter strictement les obligations réglementaires. En effet, l'absence de vote du Rapport d'Orientation Budgétaire et du Budget Primitif avant le 30 avril 2026 entraînerait l'intervention du préfet, pouvant aller jusqu'à l'invalidation du budget communal.

Dans ce cadre, la priorité est donnée à une démarche de clarification et de sécurisation. Il convient, en premier lieu, de réaliser un état des lieux approfondi :

- De la situation financière de la collectivité,
- Des ressources humaines,
- Du patrimoine communal, notamment en matière d'entretien et de gestion des bâtiments.

Cette phase d'analyse constitue un préalable indispensable à toute redéfinition stratégique et à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées et soutenables.

Une Décision Modificative à la rentrée permettra d'ajuster :

- Les priorités politiques
- Les nouveaux projets
- Les arbitrages budgétaires

Conclusion

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire repose sur une approche responsable :

- Sécuriser la situation financière
- Organiser les services
- Construire une vision claire et partagée

Cette phase de structuration est indispensable pour permettre, dans un second temps, le déploiement d'une politique ambitieuse et durable au service du territoire et de ses habitants.

➤ **FONCTIONNEMENT**

L'hypothèse de BP 2026 prévoit en fonctionnement :

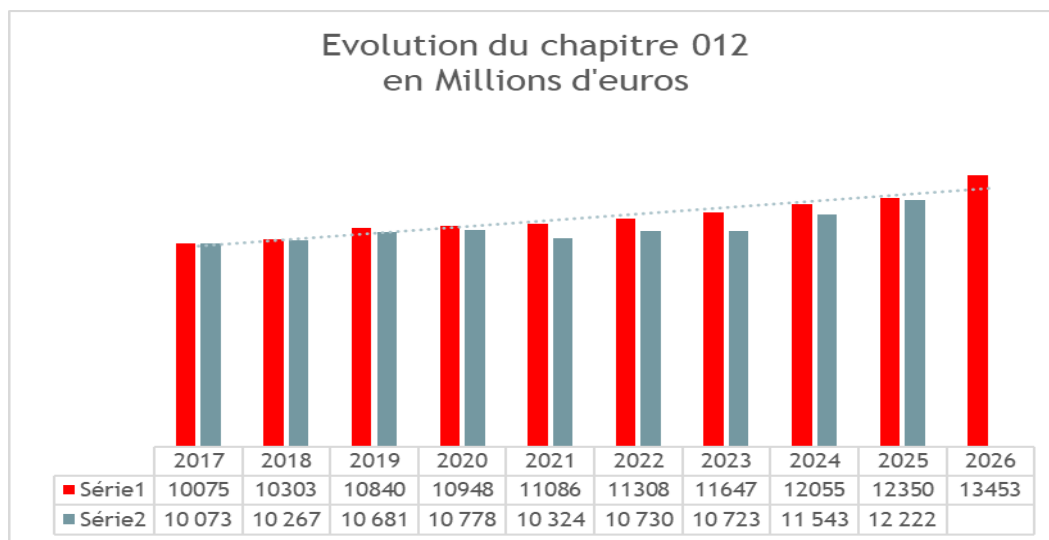
En recettes de fonctionnement : le montant global du BP de fonctionnement en recettes est proposé en augmentation de 5.97 % au regard de l'exécution 2025 Cette hypothèse prévoit notamment :

- **1 326 450 € au chapitre 70** (produits de services) : ce chapitre regroupe principalement les articles liés aux redevances payées par les usagers pour l'utilisation des équipements et des services municipaux. Ce chapitre est augmenté de 608 000€ (soit 84.67% d'augmentation) en prévision d'une régularisation des prestations tarifées à l'Agglomération dans le cadre des conventions de gestion non titrées à ce jour depuis 2021 et de la reprise de titrage des impayés 2020-2024 amorcée en 2025.
- **5,1 M€ au chapitre 73** (impôts et taxes) : Les éléments issus de la loi de finances nous invitent cette année encore à la prudence et à proposer une diminution de 1.74 % sur ce chapitre afin de prendre en compte l'exécution 2025 et les perspectives d'évolution de ce chapitre. Ce choix implique une diminution de 91 000€ au regard du BP 2025.
- **6,4 M€ au chapitre 731** (fiscalité locale) : Là encore, les dispositions de la loi de finances 2026 ne permettent pas d'envisager sur ce chapitre d'évolution favorable, il est proposé par prudence d'inscrire une prévision de recettes en légère diminution de 0.85 % soit 55 000€ de moins qu'au BP 2025.
- **6,3 M€ au chapitre 74** (dotations et participations) : Ce chapitre est proposé en augmentation de 3.18 % en miroir de son exécution 2025 (taux de réalisation de 112.22 %) et de l'effort attendu des services à déposer des demandes de subventions sur les sujets qu'ils portent.

En dépenses de fonctionnement : le montant global du BP de fonctionnement en dépenses est également proposé à la hausse (+ **3.3 M€** par rapport au réalisé 2025) Cette hypothèse prévoit notamment :

- **5 M€ au chapitre 011.** Ce chapitre est stabilisé à 5 M€ contre 5.1 M€ au BP 2025 car il tient compte du taux de réalisation 2025 (81.23 %), du retour d'expérience du coût en année pleine des nouveaux équipements inaugurés en 2024 et d'une stabilisation des prix de l'énergie.
- **1.2 M€ au chapitre 65** (autres charges de gestion courante) : A l'instar du chapitre 011, le chapitre 65 est stabilisé à un niveau équivalent à 2025 bien que son taux d'exécution ne soit que de 61.78 % en 2025. Pour rappel, ce chapitre sert à financer les dépenses pérennes que sont la rémunération des élus et le versement des subventions aux associations qui sont reconduits dans des proportions équivalentes à 2025.
Pour autant il convient de prévoir des crédits plus importants pour le CCAS car son périmètre d'intervention intègre en 2026 le service des retraités et la Maison France service nécessitant une augmentation estimée 12 500€, une augmentation du coût des hébergements cloud (+20 000€) et des coûts d'abonnement de la vidéo protection (+27 000€)
- **484 000€ chapitre 66** (charges financières) afin de recouvrir le remboursement des intérêts pour l'emprunt souscrit en 2023. Pour rappel, le plan de charge de remboursement ne porte pour la ville que sur un unique emprunt dont mécaniquement la charge diminue chaque année.
- **61 000€ au chapitre 67** (charges exceptionnelles) afin de régulariser auprès du trésorier des recettes titrées en doublon sur des exercices antérieurs.

- **860 000€ au chapitre 68** (provisions pour risque) : Ce chapitre permet à la collectivité de lisser par le biais d'une provision, une charge risquant d'impacter le compte de la commune. Dans ce cadre il est proposé d'inscrire 610 000€ en provision pour couvrir un éventuel litige avec l'Agglomération sur une facture d'eau + 50 000€ pour couvrir la dépréciation d'actifs qui doivent être sortis de l'inventaire et 200 000€ pour anticiper le non recouvrement des impayés de régie.
- **13.45 M€ au chapitre 012** : soit une augmentation de **1 103 300€** (+8.93%) par rapport au BP 2025. Cette augmentation s'explique notamment par :
 - La participation à la Prévoyance et la Mutuelle, obligatoire à compter de 2026
 - Le Glissement Vieillesse Technicité qui traduit l'évolution des carrières
 - L'augmentation attendue du taux de cotisation à la CNRACL
 -



- **3.6 M€ au chapitre 023** pour alimenter la section d'investissement
- **656 000 € au chapitre 042** pour alimenter les dotations aux amortissements et qui produit en miroir 656 k€ de recettes à la section d'investissement.

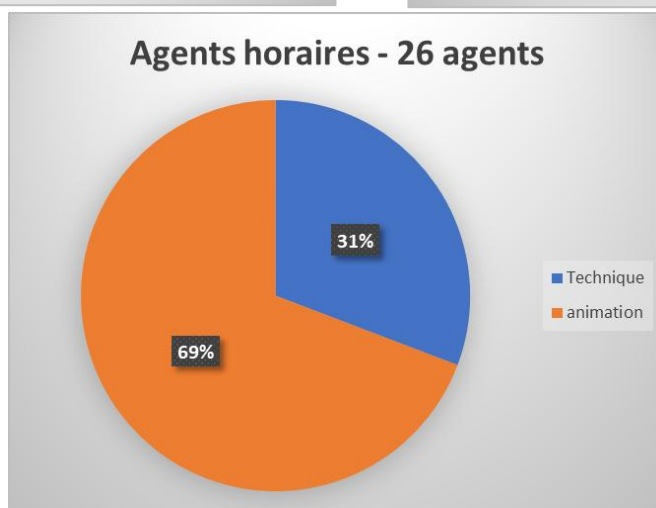
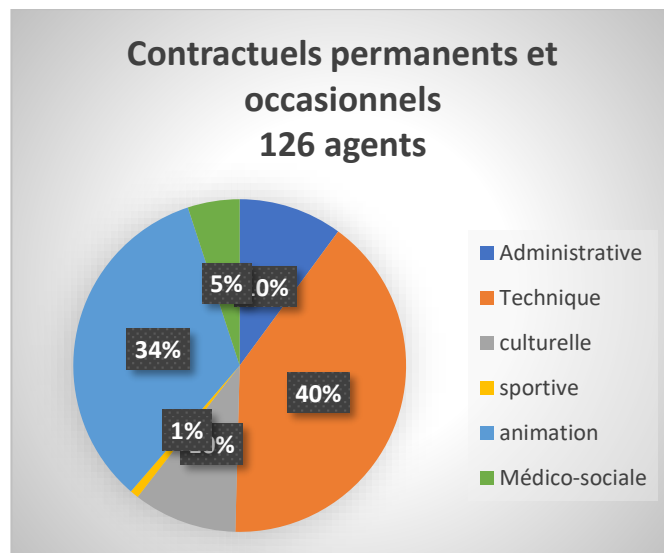
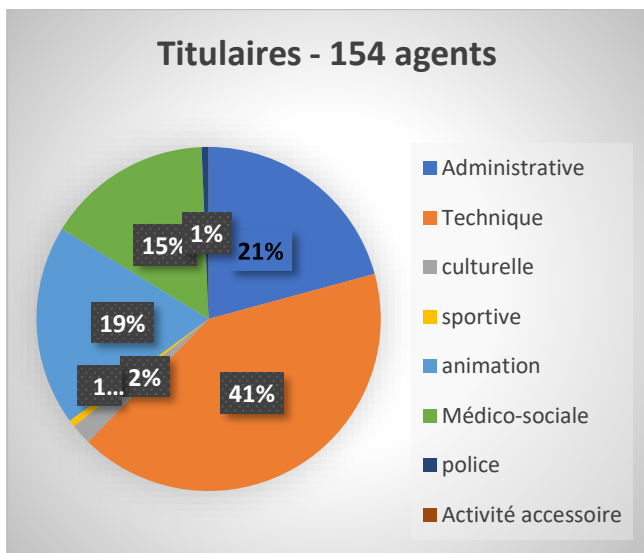
➤ STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Au 31/12/2025, la Ville comptait 326 agents dont 154 agents titulaires, 119 agents contractuels permanents, 7 agents contractuels occasionnels, 26 agents horaires et 20 agents en activité accessoire, répartis comme suit :

Répartition des agents par statut et par filière :

Filières	Titulaires	Contractuels permanents	Contractuels occasionnels	Agents horaires	Agents en activité accessoire	Total
Administrative	32	12	2	0	0	46
Technique	64	48	2	8	0	122
Culturelle	3	12	2	0	0	17
Sportive	1	1	0	0	0	2
Animation	29	40	1	18	0	88
Médico-sociale	24	6	0	0	0	30
Police	1	0	0	0	0	1
Activité accessoire	0	0	0	0	20	20
Total	154	119	7	26	20	326

Accusé de réception en préfecture
001-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026



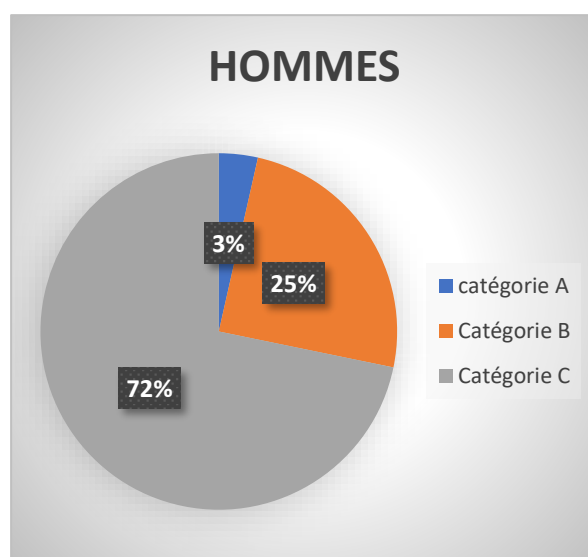
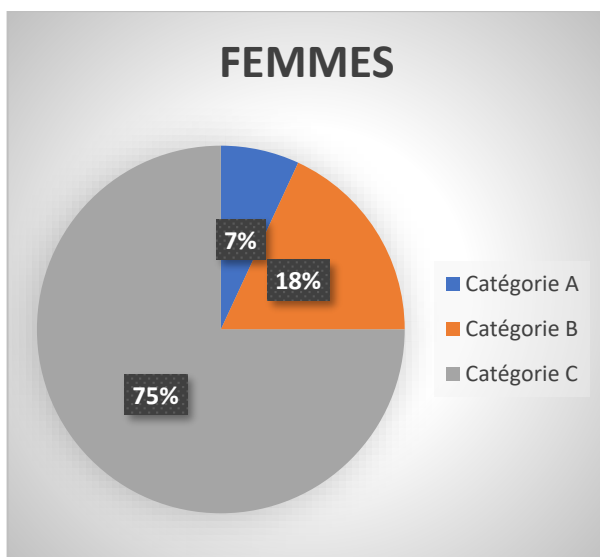
Rapporté au nombre d'agents permanents, qui s'élève à 273, on compte 56.41% de titulaires de la Fonction publique.

Les filières technique et animation prédominent largement. Ces filières, qui regroupent des effectifs très importants, caractérisent le développement des services aux usagers : secteurs péri et extrascolaire, animation et organisation d'activités de loisirs, entretien et restauration, propreté, entretien des bâtiments, voirie et espaces verts...

La filière administrative est également très représentée, puis la filière médico-sociale qui concerne les agents des crèches.

Répartition des agents par genre au 31/12/2025 (agents titulaires et contractuels permanents) :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catégorie A	3	13	16
Catégorie B	21	34	55
Catégorie C	61	141	202
TOTAL	85	188	273



On constate, à la lecture des graphiques ci-dessus, que les femmes sont très largement majoritaires, y compris dans l'encadrement.

Evolution des dépenses de personnel :

Masse salariale	2024	2025	Prévision 2026
Dont rémunération des titulaires (TBI)	3 510 205.40€	3 568 599.08€	3 639 971.06€
Dont rémunération des non titulaires	2 457 421.90€	2 438 489.26€	2 487 259.04€
Dont rémunération des apprentis	- €	3893.16€	13614.36€
Dont NBI-SFT-IR	382 716.83€	408 547.25€	412 229.27€
Dont primes/RI	1 027 033.60€	1 067 663€	1 126 826.11€
TOTAL	7 377 377.70€	7 487 191.5€	7 679 899.84€

Conditions de travail

En matière de conditions de travail, le Document Unique sur l'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été réalisé. Sur 2026, à plusieurs moments de l'année seront organisés des COTECH afin de le mettre régulièrement à jour.

Par ailleurs, plusieurs formations hygiène et sécurité sont programmées sur 2026 :

- 1 formation incendie
- 1 formation habilitation électrique
- 1 formation « gestes et postures » pour les agents du service Entretien
Pour rappel, en 2025, cette formation a été dispensée aux ATSEM

En lien avec la médecine de travail, des ateliers de sensibilisation ont été déployés depuis le dernier trimestre 2024, et poursuivis en 2025, avec 2 ateliers :

- Les addictions en milieu professionnel
- Le risque cardio-vasculaire

➤ **INVESTISSEMENT**

L'hypothèse de BP 2026 prévoit en investissement :

En recettes d'investissement :

- Un montant estimé à environ **900 000€** de FCTVA (compte 10222)
- Un montant de **2 290 122€** de recettes en RAR
- Un montant de **94 568€** au titre du résultat de fonctionnement
- Des recettes d'amendes estimées à **200 000€**

Enregistré en préfecture
091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- Une recette de **656 000 €** issue des dotations aux amortissements
- Un virement de la section de fonctionnement de **3 680 855 €**

En dépenses d'investissement :

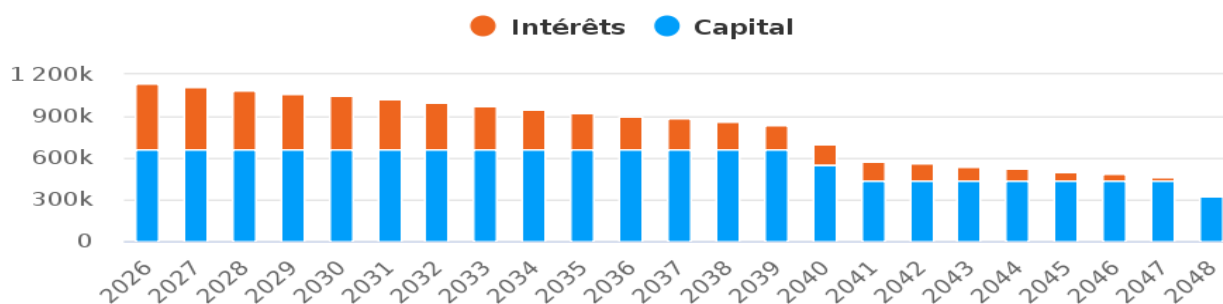
- **742 000€** de remboursement du capital
- Un montant de **908 983€** de dépenses en RAR
- Un remboursement de **80 000€** et une provision de **25 000 €** au chapitre 10 (*taxe d'aménagement*)
- Un montant estimé à **6 M€** aux chapitres 20 et 21 à définir pour les nouvelles inscriptions en opérations d'investissement 2026

➤ L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 190 000.00 €	3,73 %	20 ans et 6 mois	10 ans et 4 mois	3

Profil de la dette au 01/01/2026



Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	3	13 190 000.00 €	3,72 %
Dettes	3	13 190 000.00 €	3,72 %

Dettes par type de risque (avec dérivés)

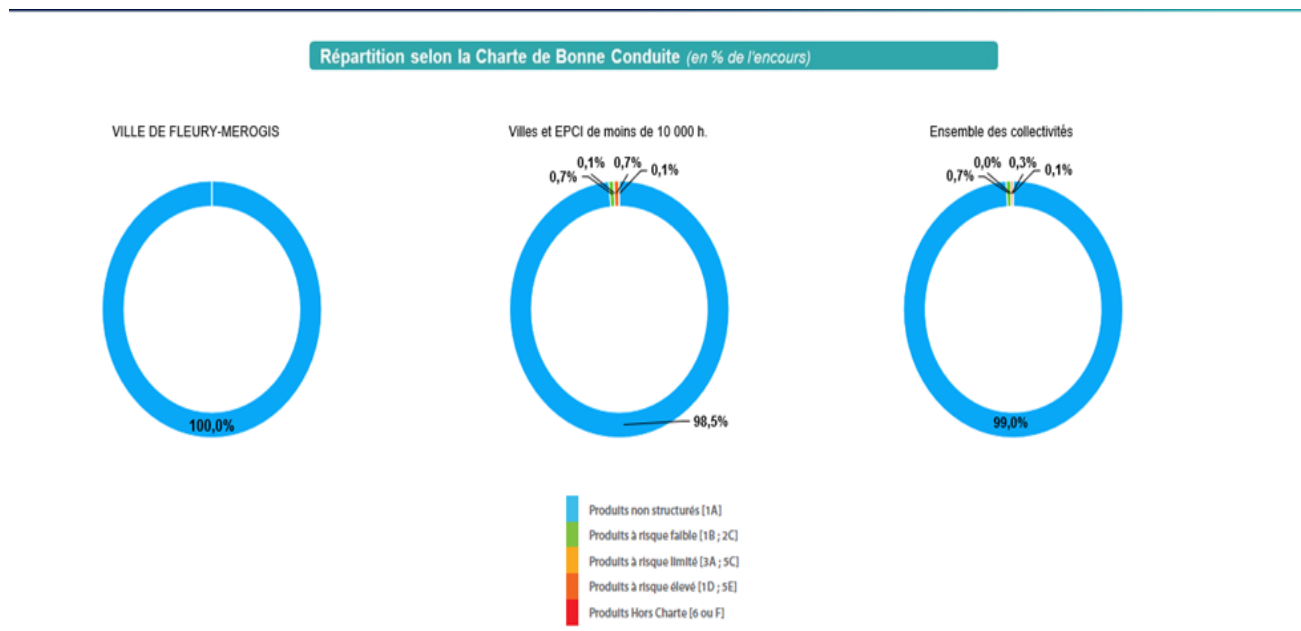
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	13 190 000.00 €	100,00 %	3,72 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	13 190 000.00 €	100,00 %	3,72 %

Dettes par prêteur

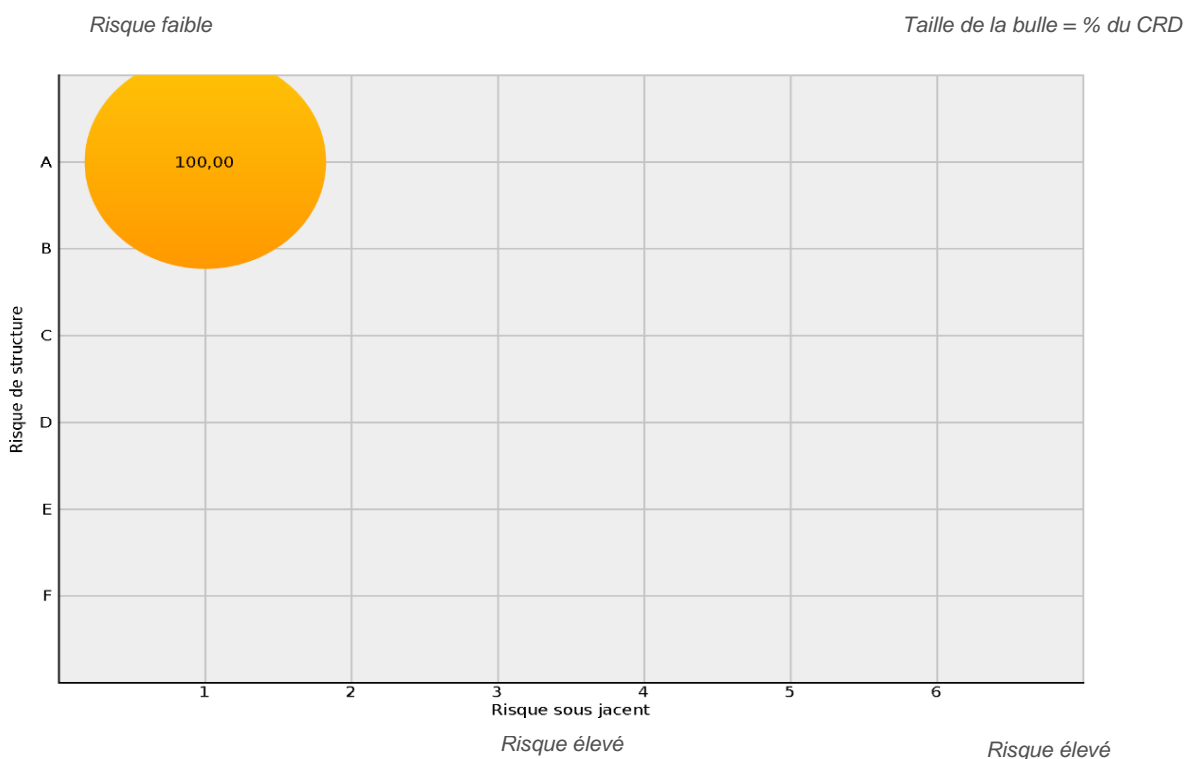
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'ÉPARGNE	13 190 000.00 €	100,00 %	
Ensemble des prêteurs	13 190 000.00 €	100,00 %	-

Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Dette selon la charte de bonne conduite



Selon la charte de bonne conduite (Charte Gissler) la dette du budget principal de la Ville de Fleury-Merogis demeure classifiée comme une dette « saine » (notation classifiée 1A).



Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours moyen	12 839 521 €	12 179 521 €	11 520 205 €	10 859 521 €	10 199 521 €	6 899 521 €
Capital payé sur la période	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €
Intérêts payés sur la période	476 114 €	453 072 €	430 030 €	406 988 €	383 946 €	268 736 €
Taux moyen sur la période	3,67 %	3,68 %	3,69 %	3,70 %	3,72 %	3,83 %

Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20260410-DELIB27-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

